

## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 février 2019

## Communiqué de presse

## Prix des carburants pour le mois de mars 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

En février 2019, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une hausse du cours moyen du pétrole brut Brent qui passe de 58,59 \$/baril à 63,64 \$/baril, soit +8,6 %, cette tendance s'explique notamment par une baisse de production de l'organisation des pays exportateurs de pétrole ainsi que par les tensions internationales notamment au Venezuela,
- une hausse des cotations de l'essence (+5,9 %) et de celles du diesel (+7,2 %) en raison d'une reprise de la demande en Europe,
- une hausse du cours moyen du butane (+7,3 %) liée aux conditions météorologiques,
- une légère baisse de la parité euro/dollar (-0,7 %).

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix maximum suivants, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 à zéro heure :

- ➤ Supercarburant sans plomb : 1,37 €/I soit +4 cts/L par rapport à février 2019 (1,33 €/L).
- Gazole routier: 1,30 €/I soit +5 cts/L par rapport à février 2019 (1,25 €/L).
- Bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg : 21,50 € soit +39 cts par rapport à février 2019 (21,11 €).

Pour rappel, les évolutions récentes des prix des produits pétroliers sont les suivantes :

	1 mois (février/mars)	3 mois (décembre/mars)	6 mois (septembre/mars)
Supercarburant sans plomb	3,0%	-0,7%	-8,7%
Gazole routier	4,0%	0,0%	1,6%
Gaz	1,8%	2,0%	-7,2%

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en février 2019 est de 1,44 €/L pour le supercarburant sans plomb et de 1,43 €/L pour le gazole routier.

